

## Commune d'HABARCQ

### Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 14 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le 14 janvier, à 19 heures30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 10/01/2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Sébastien BEUGIN, M. Gilles VASSEUR, Maxence GLORIAN, Christine CHABE, Mr Pierre CHABE, Pierre HENRY, Muriel MOMEUX, Régis DE BERTOULT, , Danièle LALIN, Lucile PETIT.

Etait absent excusé : Florent ACTHERGAL.

Etait absente ayant donné procuration :

Mme Valérie FRUMERY ayant donné pouvoir à Mr Gilles VASSEUR.

Absente : Madame Stéphanie DELATTRE

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON, maire. Il procède à l'appel nominal des conseillers municipaux et constate que la condition de quorum est remplie.

- :- :- :- :- :- :- :-

### TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAU ELECTRICITE RUE DU PONT.

L'été dernier, ENEDIS a informé la commune de la rénovation à l'identique du réseau rue du pont.

Monsieur le Maire a refusé la rénovation à l'identique par réseau aérien, en justifiant de la jurisprudence concernant les bâtiments historiques inscrits au patrimoine.

Les réseaux électricité - Téléphone doivent être enfouis selon la législation en vigueur.

Ces travaux d'enfouissement seront financés par Enedis et Orange en totalité, ceux concernant l'Eclairage Public restant à la charge de la Commune pour un montant de 49 500 € hors taxes.

Une subvention pourra néanmoins être accordé à hauteur de 13 410 € par la FDE.

Le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour prendre un maître d'œuvre qui aura pour mission de mener à bien ces travaux.

Trois entreprises ont déposé une offre :

- SEMOTEC : 4 950. 00 € ht
- AREZO : 5 568. 75 € ht
- MOBESTA ; 6 187. 50 € ht

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la maîtrise d'œuvre à SEMOTEC Ingénierie, société la mieux disante.
- Donne pouvoir au Maire pour signer toutes pièces nécessaires relatives à ce projet.

## **PROJET D'ENFOUISSEMENT TRAVAUX RUE DU FOUR, DE LA POSTE ET D'AVESNES**

Monsieur le Maire informe le conseil des réunions avec ENEDIS – ORANGE en décembre dernier.

En effet, il y a une opportunité pour la commune d'enfouir également les réseaux.

Monsieur le Maire part du constat de la vétusté du réseau électrique datant de 1946 et pour optimiser simultanément avec l'assainissement dans les rues du Four, de la Poste et devant le château.

Il présente une estimation de travaux d'enfouissement selon l'article 8 du CGCT.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à :

Rue du Four : 97 500. 00 € ht

Rue de la Poste : 97 500. 00 € ht

Rue d'Avesnes : 65 000. 00 € ht

soit un montant total prévisionnel de 260 000 . 00 €

Il fait part à l'assemblée que ce projet serait financé par la Fédération Départementale de l'Energie, par une subvention de 103 626 €, sous réserve qu'une convention soit passée avec la FDE et que les travaux soient terminés au 1<sup>er</sup> juillet 2020, pour respecter le calendrier de l'Agence de l'Eau.

ORANGE peut subventionner la commune à 12€ / mètre linéaire.

Il demande au Conseil l'autorisation de lancer une consultation d'entreprises, ce qui est accordée à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

A l'issue, en fonction des possibilités financières, le Conseil Municipal se réunira à nouveau pour délibérer.

Le Maire demande à l'assemblée leur accord pour prendre un maître d'œuvre pour lancer et diriger ces travaux, travaux qui seront entrepris si le montant est compatible avec les ressources financières de la Commune .

Trois entreprises ont déposé une offre :

- SEMOTEC : 18 200. 00 € ht
- AREZO : 19 500. 00 € ht
- MOBESTA ; 20 280. 00 € ht

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la maîtrise d'œuvre à SEMOTEC Ingénierie, société la mieux disante.
- Donne pouvoir au Maire pour lancer la consultation et pour signer toutes pièces nécessaires relatives à ce projet.

## **ACCEPTATION DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE AUU TITRE DU FARDA – Aide à la voirie communale -POUR LA SECURISATION DE DIVERSES RUES**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Commission Permanente du Département, en date du 2 décembre 2019, a octroyé à la Commune une subvention départementale d'un montant de 15 000 euros pour les travaux de sécurisation : notamment feu citoyens rue d'Arras.

Cette subvention est accordée suite au vote du budget par la majorité départementale. Elle ne pourra être versée qu'après production d'une délibération du conseil municipal acceptant cette participation départementale.

Par conséquent, le Président invite les membres du conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la subvention du Département pour les travaux de sécurisation de diverses rues.

### **ELABORATION DU PLUI (PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL)**

Le Maire fait part au conseil municipal que l'élaboration du PLUI a été poursuivi pour aboutir au dossier d'arrêt projet.

La communauté de communes des Campagnes de l'Artois a donc, par délibération en date du 5 décembre 2019, arrêté le PLUI de l'Est.

La Commune doit faire connaître son avis concernant le dit PLUI dans un délai de trois mois.

Il rappelle que la mise aux normes de la défense incendie, vu le montant de l'investissement, sera phasée sur 6 ans, pour que les permis de construire soient accordés sans réserve.

Pour rappel, Habarcq pourra construire 75 logements sur 3 ha 8 avant la prochaine révision.

Il rappelle aussi les observations faites par le Conseil dans une précédente réunion, à savoir :

- Jardin des enfants à répertorier (croisement rue d'Avesnes /ferme)
- Glisser la citerne N°11 rue du Paradis à côté du pont
- Citerne incendie à l'angle de la rue des Plantis et de la rue Pintrel
- Raquette + citerne incendie 13 en bas du Fond Champion.
- Arbres rue d'Arras non portés en provenance d'Agnez-les-Duisans.
- Inclure les plans d'alignement sur les routes départementales de la commune (par exemple, visibilité au carrefour rue du Pont et rue d'Arras).

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable concernant le dit PLUI, sous réserve des observations ci-dessus.

### **ACHAT DU TERRAIN FOND CAMPION**

Le Maire expose au Conseil que le terrain du Fond Champion appartenant à M. LEROY est toujours à vendre moyennant le prix de 5 000 euros.

Un projet d'aménagement est à l'étude par le CAUE et ce terrain pourrait également recevoir une citerne incendie pour respecter le schéma incendie approuvé par le SDIS62.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'acheter le terrain du Fond Champion appartenant à M. LEROY au prix de 5 000 euros.
- Donne pouvoir au Maire de signer toutes pièces nécessaires relatives à ce projet.

### **PROJET DE VENTE D'UN CHEMIN COMMUNAL**

Le maire informe le conseil que Mr BOITEL souhaite acquérir le chemin communal amenant à sa pâture rue d'Hermaville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de vendre au prix de 5 000 euros, le chemin communal sous réserve que MR BOITEL soit bien propriétaire des parcelles de part et d'autre du chemin .
- Donne pouvoir au Maire pour signer toutes pièces nécessaires relatives à ce projet.

## CONVENTION PARTICIPATION CITOYENNE

Le président montre au conseil la liste des personnes qui se sont inscrites au dispositif de PARTICIPATION CITOYENNE.

Reste à signée la convention entre le Maire, le Sous-Préfet et le commandant de groupement de la gendarmerie pour l'application du dispositif.

L'assemblée donne pouvoir au Maire pour signer cette convention.

## ELECTIONS MUNICIPALES

Il est demandé à chaque conseiller leur disponibilité pour assurer un tour de garde lors des élections municipales des 15 et 22 Mars 2020, suivant tableaux joints.

## CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE

Le Maire demande au Conseil l'autorisation de renouveler le contrat groupe d'assurance statutaire qui a été passé avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais en 2015 et qui se termine le 31/12/2019.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et donne pouvoir au Maire pour signer le nouveau contrat.

## QUESTIONS DIVERSES

Mr VASSEUR Gilles informe de la dégradation du chemin de Filescamps.

Plusieurs réunions avec les utilisateurs ont déjà eu lieu pour mutualiser les ressources et minimaliser les frais pour la commune. Différentes solutions sont possibles pour y remédier sur plusieurs années.

Mr CAPRON fait part au Conseil que le poste de secrétaire du SIVU sera vacant à compter du 01/06/2020, à raison de 6 heures par semaine ; il serait opportun que celui-ci soit rattaché sur HABARCQ qui dispose du poste de direction, cantine et garderie.

\*\*\*\*\*

Monsieur le maire remercie les conseillers municipaux de la qualité des échanges et de leur soutien durant le mandat : « nous avons appris à nous connaître chacun avec ses qualités et ses défauts. J'ai particulièrement apprécié de travailler ces dernières années dans un climat serein et apaisé au service des Habarcquois, dans l'intérêt général ».

Ma plus grande fierté est les délibérations prises à l'unanimité qui sont à la disposition de nos concitoyens. Je vous annonce que je briguerai un deuxième mandat et j'invite tout le Conseil municipal à me rejoindre »

La séance est levée à 21 h 20.

Le Maire,

Nicolas CAPRON

